TOULOUSE transports urbains la cgt Régie Tisséo
www.cgt-tu-toulouse.fr

Le journal des traminots

17 Mars 2025

Réalisé grâce aux cotisations des syndiqués



NAO 2025



La vache maigre , encore une fois, est au rendez-vous de ces NAO 2025 malgré que tous les voyants soient au vert à Tisséo Voyageurs .

La 2éme réunion a eu lieu le 13 mars 2025. Après nous avoir donner la définition du mot « Raisonnable »,Voici donc les propositions dites « raisonnables » de la Direction :

⇒ 0,6 % au 1er juillet 2025 (0.3% en moyenne pondérée sur l'année).

⇒ 280 euros brut de prime.

Apparemment ce qui semble raisonnable pour certains peut être perçu comme du mépris voire de l'injustice pour les autres!!!???

Pour la CGT le compte n'y est pas du tout car nous sommes très loin de notre cahier revendicatif qui nous parait ,lui, vraiment raisonnable au regard de toutes les augmentations à 2 chiffres que nous subissons tel que la mutuelle , le gaz, l'électricité, etc…etc.

Pour la prochaine réunion qui se tiendra le 28/03/2025, la Direction reviendra vers nous après avoir étudier les points suivants:

⇒ Éventuelle augmentation de la part patronale sur la mutuelle.

⇒ Éventuelle création d'une prime caisse pour les vérificateurs.

⇒ Éventuelle augmentation (remise à niveau) du quota des RF.

Concernant la valeur faciale des tickets restaurant c'est un refus catégorique. Pour le Directeur, « nous avons des problèmes de riches ».

Pour les autres points , aucunes propositions!!!???

Affaire à suivre….



Syndicat CGT
Transports Urbains Toulousains

4, impasse Paul Mesplé 31081 Toulouse Cedex 1
Téléphone 05 62 11 29 78 Télécopie : 05 62 11 29 96
Courriel : cgt.tisseo@gmail.com Site internet : www.cgt-tu-toulouse.fr

RAPPEL DU CAHIER REVENDICATIF

CGT TUT 2025

Toulouse, le 03 mars 2025

Objet : Négociations annuelles obligatoires

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre des négociations annuelles obligatoires pour l'année 2025, notre organisation syndicale vous communique notre cahier revendicatif.

1. Augmentation de la valeur du point à 5%
2. Prise en charge de la mutuelle à 82% par l'employeur.
3. Complément salariale intégré au coefficient.
4. Création prime encaissement vérificateur
5. Ouverture des Négociations sur les conditions de travail des conducteurs
6. Déclenchement de la Prime Tardive à 21h
7. Augmentation du temps de récupération pour la Prime Samedi et Dimanche
8. Augmentation de la valeur faciale du ticket restaurant
9. 1 jour de repos supplémentaire tous les 5 ans d'ancienneté, réduit à 4 ans pour les travailleurs de nuit